

Extrait de :

Le Monde

TROIS QUESTIONS À... DANIEL BÉHAR

1 Vous êtes géographe et professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris à l'université Paris-XII. Comment expliquez-vous que la population des communes de moins de 100 000 habitants ait, en moyenne, des revenus plus élevés que celle des grandes métropoles ?

Deux phénomènes, au moins, contribuent à l'enrichissement des villes moyennes : le poids relatif des emplois publics (services de l'Etat, collectivités locales, hôpitaux) et le vieillissement de la population. Contrairement à une idée reçue, le fait que la part des personnes âgées augmente sur un territoire donné ne constitue pas un facteur d'appauvrissement. Cette tendance peut même engendrer un surcroît de revenus de transfert – les retraites – et favoriser certains secteurs d'activité, comme les emplois de services. A l'inverse, les villes-centres des

grandes métropoles concentrent les extrêmes : les riches et les pauvres, pour schématiser.

2 Quelles sont les causes de cette polarisation ?

Leur stratégie de développement consiste bien souvent à soutenir les activités « high-tech », à s'inscrire dans une démarche de compétition avec les autres métropoles européennes. Ces dynamiques engendrent de la richesse, mais sont aussi source de fragilité et ne résorbent pas la pauvreté. De plus, les bénéfices induits par le développement des grandes villes ont tendance à profiter à d'autres territoires, du fait de la mobilité des populations. Les classes moyennes n'ont plus accès aux villes-centres. Elles s'établissent 30 ou 40 kilomètres plus loin, investissent les zones périurbaines ou les « nouvelles camp-

agnes », situées dans le Bassin parisien ou le grand Sud-Est.

3 Les politiques publiques sont-elles en mesure de contrecarrer ces phénomènes d'atomisation ?

Elles doivent se traduire par une action ciblée sur les zones géographiques qui en ont besoin. Il faut aussi réfléchir à des types de développement qui permettent une véritable intégration sociale et territoriale, en imaginant, notamment, des stratégies qui ne privilégient pas uniquement le « high-tech ». Pour les finances publiques locales, la solidarité ne devrait pas se limiter au partage de la taxe professionnelle au sein des intercommunalités. Le produit de la taxe d'habitation pourrait être, en partie, mutualisé et redistribué.

Propos recueillis par
Bertrand Bissuel